

Séance du Conseil Municipal du mercredi 18 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le mercredi dix-huit juillet à 20 Heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du cinq juillet 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François THOMAS.

Étaient présents : 10 Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Dany BAYONNETTE, Rachel BIGNON, Didier DELORD, Éric DELUC, Yvette DUVIGNAU, Georges ELGOYHEN, Christine LABAIZE BORTOLUSSI, Gérard LAMARRIGUE, Jacques LASSERRE, Jean-François THOMAS

Excusée : 1 Nadine CAUZETTE.

Absents : 4 Marie-Line BARRÉ, Isabelle BEN, Sylvain DABADIE, Jérémy LASSERRE.

Madame Dany BAYONNETTE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à approbation le compte rendu de la séance du 6 juin 2018. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1 – Fête locale

Remerciements à l'équipe de jeunes qui a préparé et travaillé pour proposer un programme de fêtes varié, et remerciements aux moins jeunes qui ont apporté leur aide.

Remerciements à l'équipe technique (agents municipaux) aidée des Elus pour le nettoyage du village chaque matin, ainsi qu'aux Elus et Elus pour la préparation de l'apéritif du dimanche midi.

Proposition de Madame Christine LABAIZE BORTOLUSSI : lors de l'inter villages et de la course landaise, il serait opportun de remplacer les bâches noires inesthétiques qui protègent les arènes de la vue. Elle propose pour l'année prochaine de réfléchir à des panneaux ou des structures (publicités ?). Une étude sera réalisée pour en connaître le coût.

2 - Bilan social 2017

Monsieur le Maire explique que tous les deux ans, un bilan social concernant le personnel doit être établi (il s'agit d'une obligation réglementaire). Il le présente à l'Assemblée en précisant qu'il a été validé par le Centre de Gestion de la Fonction publique du Gers (CDG 32) à AUCH. Cette présentation n'est pas soumise ni à un avis, ni à une délibération, du Conseil municipal.

VOIR ANNEXE 1

3 – PLUi de la CCAA : Plan local d'urbanisme intercommunal lancé par la Communauté de Communes Armagnac Adour

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte rendu de la première réunion du 1^{er} juin 2018 de la CCAA concernant le PLUi (l'équipe d'études, le calendrier prévisionnel et la méthodologie, les débats et les échanges).

VOIR ANNEXE 2

En raison du travail et des contrôles qui seront à effectuer, Monsieur le Maire propose la mise en place d'une commission de suivi. Les volontaires sont les suivants : Gérard LAMARRIGUE, Jacques LASSERRE, Éric DELUC et Jean-François THOMAS.

Dans le cadre de la 1^{ère} étape, il est nécessaire de vérifier et de compléter un plan de la commune sur lequel figurent les élevages : bovins, caprins, volailles ...

Ensuite, il faut reporter tous les bâtiments existants qui peuvent – dans un avenir plus ou moins proche - changer de destination, sans rien oublier au risque de voir un permis de construire refusé : un hangar ou bien un garage pouvant être transformé en gîtes ou chambres d'hôtes devra impérativement être mentionné sur la carte. Monsieur le Maire se charge de faire ce recensement.

4 – Dénomination de rues

Après une présentation et les explications de Monsieur Jacques LASSERRE qui a fait un travail remarquable de recherches et qui a écrit un livre sur la résistance dans la région, Monsieur le Maire propose le changement du nom de la « Rue du Colonel Jean de MILLERET » en « Rue Robert de MILLERET ». Une association de résistants avait sollicité le Conseil municipal de l'époque en 2004 ou 2005 pour proposer le nom actuel. Il est rappelé les 3 associations de résistants : Le Souvenir français, l'association René CASSIN et la Brigade CARNOT.

Le conseil municipal donne son accord pour changer le nom de la rue du Colonel Jean de Milleret en « Rue Robert de Milleret – Résistant – Mort pour la France 1944 ».

Après les explications de Monsieur Jacques LASSERRE, Monsieur le Maire propose de changer le nom de la Rue du souvenir français en « Rue du Souvenir ». Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Pour information, Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Jacques LASSERRE dédicacera son livre à la médiathèque de VIELLA samedi matin à partir de 10 heures.

Par ailleurs, il est proposé de mettre une plaque à la fontaine qui se situe Route de Delalariou : « Fontaine HOUNT de CABANA ».

5 – Plan de prévention du risque inondation (PPRI)

Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal pour délibérer sur le Plan de prévention du risque inondation (PPRI). Ce dossier ayant été transmis par la Préfecture du Gers après l'envoi des convocations, il le propose à l'ordre du jour en raison du calendrier imposé par la Préfecture.

Il rappelle que les services de l'Etat ont présenté aux Elus concernés, l'état d'avancement du dossier PPR inondations des communes constituant les bassins versants de l'Adour, du Lées, de l'Arros et du Boués, lors d'une réunion le 4 juillet dernier. Au cours de cette réunion, il a été remis les documents suivants :

- La carte de l'aléa hydro géomorphologique au 1 / 10 000,
- La carte des hauteurs d'eau et des vitesses moyennes d'écoulements au 1 / 5 000,
- La carte des aléas au 1 / 5 000,
- Une note communale.

En ce qui concerne la Commune de VIELLA, seule la propriété de Monsieur Michel LAFON (avec une partie des bâtiments d'exploitation) est concernée. En conséquence, le Conseil municipal n'a pas d'observation particulière à formuler.

6 – Plan canicule

A la demande de la Préfecture du Gers, Monsieur le Maire propose de désigner un représentant canicule parmi les membres du Conseil. Madame Rachel BIGNON est volontaire, ses coordonnées seront transmises au service de la sécurité intérieure en préfecture du Gers à AUCH. Il s'agit de procéder au recensement des personnes isolées et vivant seules sur la commune et de les inscrire sur un registre nominatif communal afin de leur apporter de l'aide si nécessaire.

7 – Cérémonie commémorative du 26 juillet

Monsieur le Maire rappelle le programme de la cérémonie commémorative des combats de Viella :

9H15 Rassemblement aux Allées Saint-Pierre

9H30 Messe

10H30 Cérémonie au Mémorial des fusillés du 26 juillet 1944

11H30 Apéritif offert par la Commune

Un repas est proposé au restaurant Le relais du Pont d'Arcole à Riscle sur réservation (20€)

7 - Lutte anti vectorielle

La délégation départementale du Gers de l'Agence régionale de la santé (ARS) a transmis le compte rendu du Comité technique de lutte anti-vectorielle du 22 juin 2018. Chaque conseiller municipal a été destinataire **par Mail**, de ce compte rendu qui rappelle le contexte et le dispositif du plan départemental anti-dissémination des maladies du chikungunya, de la dengue et du zika.

8 - Réunion Voirie avec le service du Département du Gers / Projet d'aménagement de la traversée du village

Le responsable de mission Ingénierie des territoires du Conseil départemental du Gers a rencontré Monsieur le Maire le 12 juillet 2018 pour la présentation d'un dossier de faisabilité pour l'aménagement de la traversée du village de VIELLA sur la RD 136 (voiries et trottoirs).

Etaient conviés à cette présentation : Messieurs CAYRET accompagné d'un technicien chargé d'études du Département du Gers, Monsieur Christophe TERRAIN Conseiller départemental, Messieurs Éric DELUC, Didier DELORD et Gérard LAMARRIGUE Conseillers municipaux.

Le projet d'aménagement de la voirie et des trottoirs sur la RD 136, tel qu'il a été présenté, s'élèverait à 700 000 € HT hors subventions.

Après délibération, le Conseil municipal, considérant le manque de moyens financiers de la Commune pour réaliser l'aménagement proposé, souhaite faire étudier des aménagements des trottoirs et parking « à minima » par le Département avec l'obtention de subventions.

9 - Achat et installation d'une borne incendie

Lors de la précédente réunion du Conseil municipal, la décision de signer une convention de vérification et contrôle des poteaux incendie de la Commune de VIELLA a été validée. S'agissant de compléter le réseau de bornes existant et considérant les travaux de remplacement d'une conduite à proximité, il paraît opportun de faire installer une nouvelle borne incendie depuis le réseau neuf du SIEBAG au carrefour des chemins de Delalariou et de l'Estremdebat. Un devis a été présenté par le SIEBAG à hauteur de 1 800 € HT.

Monsieur Éric DELUC et Madame Christine LABAIZE BORTOLUSSI sont chargés d'étudier l'emplacement le mieux adapté pour la pose de cette borne au regard des contraintes du terrain, des conditions qui seront imposées et de valider au SIEBAG l'emplacement retenu.

10 - Agrandissement du columbarium

La proposition de l'Entreprise COULOMBIER de Ségos (qui est de doubler les places du columbarium actuel) pour un devis de 3 910 € HT est intéressante. A prévoir pour plus tard, éventuellement au prochain budget communal.

11 – Questions diverses

- Le Conseil municipal est d'accord pour permettre à Monsieur le Maire d'engager une démarche de transfert du dossier « Assainissement collectif » au Syndicat intercommunal des eaux du Bassin de l'Adour Gersois (SIEBAG) de RISCLE.
- Avenir du Bar Restaurant La bonne fourchette : A la demande des gérants actuels, une demande de liquidation judiciaire a été engagée. Une réflexion devra être menée par le Conseil municipal selon le résultat (achat ou non).

- Projet de station-service sur la commune de VIELLA ? Doit-on organiser une réunion publique pour évoquer ce sujet ?
- Le bulletin municipal d'informations - Année 2018 N° 21 – a été distribué et bien accueilli par les viellanais et les viellanaises.
- Passage du Tour de France cycliste le 26 juillet 2018 : Monsieur le Maire rappelle que l'accès et la circulation seront impossibles sur la RD 22 à partir de 11 heures jusqu'à 16 heures. Environ 12 gendarmes sont prévus aux carrefours les plus importants. Les barrières de la Commune seront posées par les agents techniques aux intersections.
- La démission du Conseil municipal de VIELLA de Madame Marie-Line BARRÉ (annoncée par MAIL) ne peut toujours pas être validée car nous attendons le courrier signé.
- Non reconnaissance de Viella en zone de catastrophe naturelle sécheresse : Monsieur Franck MONTAUGÉ - sénateur du Gers – a saisi par courrier la Préfète du Gers).
- Le courrier du Député Jean-René CAZENEUVE concernant la non inscription de Viella en zone de handicap naturel ZHN a été diffusé aux éleveurs de la commune.
- Egalité d'accès aux soins et aux médicaments : Madame la Députée Gisèle BIEMOURET et Monsieur le Sénateur Raymond VALL sont saisis de ce dossier.
- Problèmes récurrents de dégradations dans les espaces publics de VIELLA par certains saisonniers espagnols qui travaillent dans les exploitations viticoles locales. En effet, les ordures et les déjections de chiens sont laissées sur place par les propriétaires des camions derrière l'église et aux Allées Saint-Pierre. Aux arènes, le canon de la serrure des toilettes publiques a été rempli de colle le samedi 14 juillet 2018 (Intervention et réparations par Monsieur Didier DELORD et l'agent communal Yvan KRYL). Au secrétariat de la Mairie, deux personnes venant chercher leur courrier, ont été agressives après leur avoir expliqué ces incivilités ; pour couper court aux violences verbales, nous avons téléphoné en Gendarmerie de RISCLE. Dorénavant, ces deux saisonniers récupéreront leurs courriers au CIAS d'AIGNAN ; la Mairie de VIELLA ne servira plus de boîte aux lettres pour eux.
- Indemnités à verser au Trésorier municipal : le secrétariat de mairie a reçu par Mail, les éléments de calcul pour le versement des indemnités annuelles de conseil et d'élaboration du budget à payer au Trésorier. Le versement total annuel de 469,58 € sera fait lors du versement des prochaines payes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures.

SYNTHÈSE DU BILAN SOCIAL 2017

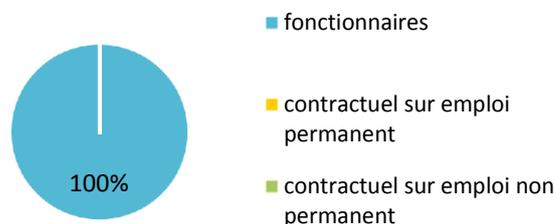
COMMUNE DE VIELLA

Cette synthèse des données du Rapport Annuel sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Bilan Social au 31 décembre 2017. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2017 transmis en 2018 par la collectivité au Centre de Gestion du Gers.

Effectifs

➔ 4 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2017

- > 4 fonctionnaires
- > 0 contractuel sur emploi permanent
- > 0 contractuel sur emploi non permanent



➔ 3,3 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2017

- > 2,4 fonctionnaires
- > 0,5 contractuel permanent
- > 0,4 contractuel non permanent

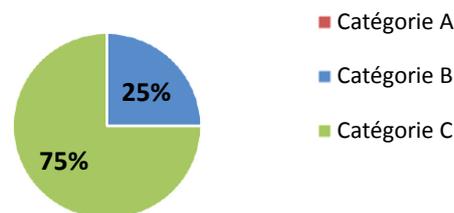
Nombre total d'heures travaillées : **5 951 heures rémunérées en 2017**

Caractéristiques des agents sur emploi permanent

➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	25%		25%
Technique	75%		75%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
AOTM			
Total	100%		100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	75%
Rédacteurs	25%

➔ Répartition par genre et par statut des agents sur emploi permanent



Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 44 ans

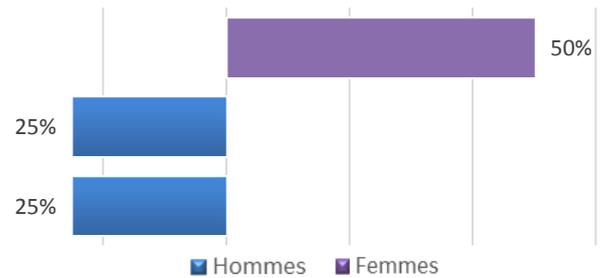
Âge moyen* des agents sur emploi permanent	
Fonctionnaires	43,75
Ensemble des permanents	
	43,75

de + de 50 ans

de 30 à 50 ans

de - de 30 ans

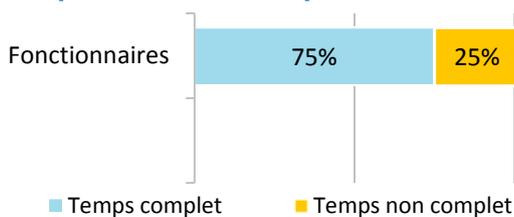
Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



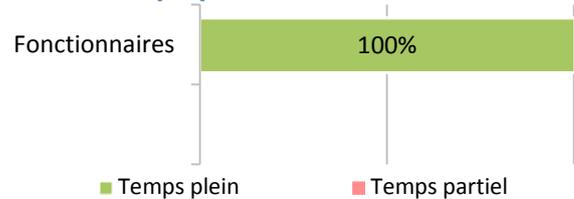
* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Temps de travail des agents sur emploi permanent

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Mouvements

➔ En 2017, aucune arrivée d'agent sur emploi permanent, et 2 départs

Emplois permanents		
Effectif physique théorique au 31/12/2016*		Effectif physique au 31/12/2017
6 agents		4 agents
<i>* cf. page 5</i>		
Variation des effectifs*		
entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017		
Fonctionnaires	↘	-33,3%
Contractuel	→	0,0%
Ensemble	↘	-33,3%

* Variation des effectifs : (effectif physique rémunéré au 31/12/2017 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2016) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2016)

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

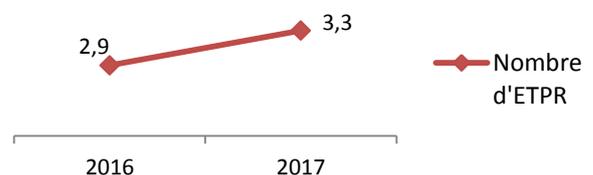
Démission	50%
Départ à la retraite	50%

➔ Aucune arrivée d'agent sur emploi permanent en 2017

➔ Évolution des moyens humains en Équivalent Temps Plein Rémunéré permanents et non permanents

La variation du nombre d'ETPR permet d'appréhender plus précisément l'évolution des moyens humains dont dispose la collectivité

Hausse de 15% des ETPR entre 2016 et 2017



Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 35,59 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	€367 603	Charges de personnel*	130 813 €	➔ Soit 35,59 % des dépenses de fonctionnement
---------------------------	----------	-----------------------	-----------	---

* Montant global

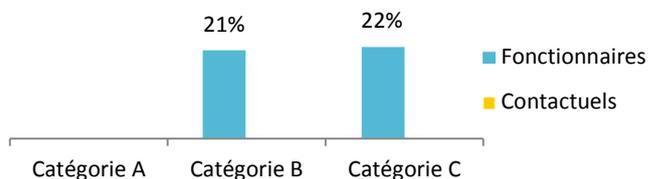
➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents sur emploi permanent est de 18,66 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires 21,32%

Ensemble 18,66%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



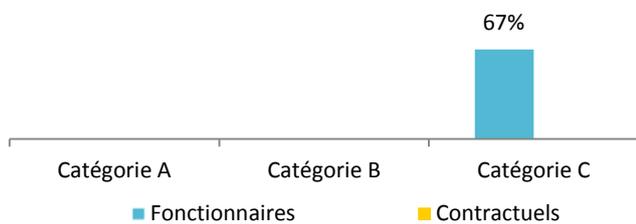
Rémunérations des agents sur emploi permanent :	Rémunérations annuelles brutes :	77 131 €
	Primes et indemnités versées :	14 391 €
	Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	0 €
	Nouvelle Bonification Indiciaire :	1 213 €

Rémunérations des agents sur emploi non permanent : 7 366 €

Formation

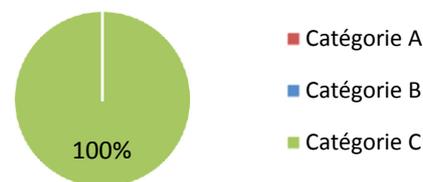
➔ En 2017, 50,0% des agents sur emploi permanent ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2017



➔ 9 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2017

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent sur emploi permanent :

> 2,3 jours par agent

➔ 1 629 € ont été consacrés à la formation en 2017

Répartition des dépenses de formation par organisme

CNFPT 100 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT 100%

Promotions

➔ **Aucun avancement, promotion ou réussite à concours en 2017**

- > **Aucun fonctionnaire n'a bénéficié d'un avancement de grade en 2017**
- > **Aucun fonctionnaire n'a bénéficié d'un avancement d'échelon en 2017**
- > **Aucun fonctionnaire n'a bénéficié d'une promotion interne en 2017**

Absentéisme

➔ **En moyenne, 60,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2017 par fonctionnaire**

	Fonctionnaires	Ensemble agents permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	16,64%	16,64%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	16,64%	16,64%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	16,64%	16,64%

Cf. p5 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Accidents du travail

➔ **Aucun accident du travail déclaré en 2017**

Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

➔ **FORMATION**
2 jours de formation liés à la prévention (habilitations, secourisme du travail)

➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : **1 416 €**

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : **2017**

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

⇒ **Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent**

Action sociale et protection sociale complémentaire

- ➔ La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni aux contrats de prévoyance

- ➔ L'action sociale de la collectivité

La collectivité cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

Aucune prestation sociale servie directement aux agents n'est prévue

(ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

- ➔ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2017

Aucun jour de grève recensé en 2016

Précisions méthodologiques

- ➔ Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2016

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2017

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires de titulaires ou de stagiaires
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2016
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2016

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2017

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires de contractuels
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

- ➔ Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2017} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

- ➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Bilan Social 2017. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2017 transmis en 2018 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : *juil 2018*

Version 4



COMMUNAUTE DE COMMUNES ARMAGNAC ADOUR

PLUi Armagnac Adour

Atelier : démarrage

Le 1^{er} juin 2018

COMPTE RENDU

Lieu de la réunion :

Riscle

Présents :

M. PETIT
M. DUCASSE
M. TERRAIN
Mme SAITER
Mme PUJAU

Président de la CDC et Maire de Saint Mont
Maire de Sabazan
Vice président de la CDC et Maire de Riscle
CDC Armagnac Adour
CDC Armagnac Adour

CAUE32

M. POULLE

DDT32

Mme CARRERE

PETR Val d'Adour

M. GEILLER

Equipe d'études :

M. DUPUY
Mme MAURESMO
M. LUEZA

Urbaniste, GIE at'Metropolis
Biotope
Urbaniste, Code

Ordre du jour :

Démarrage de la procédure d'élaboration du PLUi

Prochaine réunion :

rencontre des élus : 14/15/19/20 juin 2018, circuit bus
le 4 juillet, séminaire pédagogique le 19 juillet.

Diffusion du compte-rendu :

Maires de la Communauté de Communes

Introduction

Monsieur PETIT, Président de la Communauté de Communes procède à l'introduction de la réunion et propose qu'un tour de table soit réalisé.

La parole est ensuite donnée à Pierre Dupuy représentant Metropolis, cabinet mandataire de l'équipe d'études. Il précise les objectifs de cette réunion de démarrage :

- présenter l'équipe d'études ;

- exposer les grandes étapes d'élaboration du PLUi et les grands principes méthodologiques ;
- répondre à toutes les questions suscitées par la démarche.

1. Présentation de l'équipe d'études

La composition de l'équipe d'études reflète les enjeux sur lesquels la Communauté de Communes souhaite apporter des réponses conformément aux indications du cahier des charges de la mission : l'équipe d'études est une équipe pluridisciplinaire, complémentaire qui a l'habitude de travailler ensemble.

2. Présentation du calendrier prévisionnel et de la méthodologie

M. Dupuy prend la suite de la présentation pour aborder la présentation des grandes articulations du PLUi. Les trois phases d'études s'étaleront de juin 2018 à mai 2021.

La première étape sera la rencontre des maires de la CDC avec Monsieur Dupuy qui aura lieu à Riscle et Aignan. Ces échanges sont importants

Monsieur le président insiste sur le fait que le démarche de PLUi est une démarche collective. Il s'agira d'indiquer le plus rapidement possible aux élus les « règles du jeu » et indiquer les principales contraintes qui devront être prises en compte et les marges de manœuvre pour les élus (SCOT et code de l'urbanisme).

La méthodologie proposée est une méthodologie pédagogique mais l'équipe d'études comprend qu'un travail important d'explication du Scot et des attendus du code de l'urbanisme est à faire lors du séminaire du 19 juillet.

M. Geiller insiste sur le fait qu'il va falloir expliquer la philosophie du SCOT, l'esprit dans lequel les objectifs du SCOT ont été déterminés.

Le travail des élus est essentiel dans la démarche de PLUi, la conférence de maires est un outil pour faire travailler les élus.

M. Dupuy entre plus dans le détail du calendrier en s'appuyant sur la phase 1 et en mettant en avant le circuit bus, le déroulement des différents ateliers diagnostics. Les objectifs des différents ateliers thématiques sont précisés : il ne s'agit pas de présentations finalisées d'éléments du diagnostic mais plutôt de supports à débats entre les élus. Le but étant de se mettre d'accord progressivement sur ce qui fait enjeu pour le pays Armagnac Adour.

3. Débats et échanges

Les élus demandent de mettre en place ou proposer un urbanisme adapté au contexte rural du territoire : « on vient ici pour respirer »

Certains élus expriment leur inquiétude par rapport à la mise en place du PLUi afin d'éviter une double peine pour les communes qui sont encore au RNU : elles n'ont pas pu se développer en l'absence de PLU ou de documents d'urbanisme, mais si on se base sur leurs chiffres de logements construits, elles ne pourront pas non plus se développer avec le PLUi.

Il est primordial pour les communes aux RNU de réfléchir et de raisonner le territoire à long terme, penser à ce que le PLUi va amener à ces communes au-delà de la possibilité de constructions supplémentaires. Le PLUi doit aller au-delà de la définition de terrains constructibles. Les élus doivent être amenés à raisonner par commune ou par typologie de communes (communes rurales et bourgs centres) dans la définition des objectifs (phase PADD).

Les élus se focalisent sur le nombre de logements à produire. Le nombre de logements à produire ne sert qu'à définir les surfaces constructibles pour lesquelles le SCOT définit une densité. Il est plus intéressant de regarder la qualité et la localisation des terrains à construire.

La trame verte et bleue a déjà été identifiée dans le SCoT de manière précise (1/25 000ème). Certains élus expriment leur inquiétude sur cette thématique. Il ne faudra pas imposer la préservation

systematique des haies : les élus choisiront les éléments à préserver et ceux qui ne nécessitent pas forcément une protection. Pour argumenter et appuyer ces choix, Biotope fournira aux élus une analyse des sensibilités environnementales via des inventaires terrain sur les zones à ouvrir à l'urbanisation.

4. Prochaine étape

Pierre Dupuy rappelle qu'il rencontrera les élus des 25 communes les 14 juin à Riscle, 15 juin à Aignan, 19 juin à Riscle et 20 juin à Aignan.

En attente de l'Acte d'Engagement signé par M. le Président.

La liste non exhaustive des documents nécessaire pour la réalisation de l'étude a été transmise par l'équipe d'étude à la CDC.

La réunion est levée à 11H30.

Service émetteur : Délégation Départementale du Gers
Unité Santé Environnement
Affaire suivie par : Julien FECHEROLLE / Emilie BONNET
Courriel : ars-oc-dd32-pgas@ars.sante.fr / 05.62.61.55.52
Date : 25/06/2018

Comité technique de lutte anti-vectorielle

Réunion du 22 juin 2018

Etaient présents :

- Préfecture : M. SAINT-SULPICE, directeur de cabinet
- ARS : Mme BONNET ; M. FECHEROLLE,
- Conseil départemental du Gers : M. Eric CADORÉ
- Entente interdépartemental pour la démoustication du littoral méditerranéen : M. Jean-Claude MOURET
- Ville d'Auch : M. Frédéric DELAUNAY ; M. Thierry MASSAS
- Ville de Condom : Madame Nelly LACOUR
- Centre Hospitalier d'Auch : Madame Julie VALLA ; Monsieur Julien TREMOSA ; Mme Marie-Laure LIER
- Syndicat des apiculteurs du Gers : M. Jean-Baptiste MAILLART
- Association des maires ruraux : M. Christian FALCETO
- Direction départementale des Territoires : Mme Viviane MAZUEL

Etaient Excusés :

UT-DREAL, DDCSPP, Grand Auch Cœur de Gascogne, CH Condom, Association des maires et présidents d'intercommunalités du Gers, Communauté des communes Bastides-Vallon-du-Gers, Communauté des communes du Savès, Cire-Santé Publique France, CPIE, ville de l'Isle-Jourdain

Le diaporama est présenté et sert de support aux échanges.

1- Rappel du contexte, du dispositif, déclinaison du plan départemental anti-dissémination de chikungunya, dengue et zika

Par arrêté interministériel en date 29/12/2016, le département du Gers a été classé en niveau 1 du plan national anti-dissémination du chikungunya et de la dengue à la suite de l'implantation du moustique tigre (*Aedes albopictus*) à l'été 2016 sur les communes d'Auch et de Lectoure.

Par la suite, le plan national a été décliné dans le département par arrêté préfectoral en date du 24 avril 2017 révisé le 7 juin 2018 après avis favorable du CoDERST. Ce plan définit les modalités de :

- ✓ Surveillances entomologique et épidémiologique,
- ✓ Mesures renforcées de lutte anti-vectorielle autour des cas,
- ✓ Communication /information des collectivités, professionnels de santé et du public.

Les dispositions du plan sont mises en œuvre du 1er mai au 30 novembre et s'appliquent sur l'ensemble des communes du département. C'est le Département qui exerce la compétence opérationnelle de LAV (lutte antivectorielle) et fait appel à un opérateur l'EID méditerranée.

Une première réunion de la cellule départementale de gestion s'est réunie sous votre présidence le 16 octobre 2017. Il est proposé de réunir un comité technique ce vendredi 22 juin 2018.

L'objectif de ce comité technique est de poursuivre l'acculturation des partenaires à ce nouveau risque, faire un bilan très rapide de la saison 2017, dispositif en place (surveillance entomologique, surveillance épidémiologique, communication) et des perspectives 2018, d'aborder quelques sujets techniques importants (risque autour des hôpitaux, maîtrise des impacts des traitements sur la filière apicole, impact sur les zones Natura 2000).

Une place est laissée à la question de la communication par l'ensemble des partenaires et notamment des communes.

2- Surveillance entomologique - bilan 2017 et perspectives 2018

Le dispositif de surveillance entomologique repose à la fois sur la pose de pièges pondoires et le signalement par les particuliers de la présence de moustique tigre via la plateforme : <http://www.signalement-moustique.fr>

Fin 2017, 16 nouvelles communes étaient colonisées par le moustique ce qui portait à 18 communes colonisées au total dans le département du Gers.

En 2018, de nouveaux pièges pondoires ont été installés par l'EID sur les nouvelles communes suivantes : BARRAN, CAZAUBON, DURAN, GIMONT, GONDRIN, JEGUN, MARCIAC, MASSEUBE, MAUVEZIN, MONTREAL, NOGARO, ORDAN-LARROQUE, PESSAN, PREIGNAN, PUJAUDRAN, RISCLE, SAINT-CLAR, SAMATAN

3- Surveillance épidémiologique – dispositif de signalement accéléré des cas importés - bilan 2017 et perspectives 2018

La procédure de signalement accéléré des cas suspects de dengue, zika ou chikungunya est présentée.

En 2017, sur la région Occitanie, il y a eu 95 cas suspects importés ; 28 cas de dengue ont été confirmés, 1 chikungunya confirmé, 5 cas confirmés de zika, 1 cas confirmé de flavivirus. Dans le Gers, il n'y a eu aucun cas importé. Il n'y a eu aucun cas autochtone sur la région.

En 2018, en début de saison, il y a eu un cas importé confirmé de dengue dans le Gers.

En avril 2018, l'ensemble des professionnels de santé libéraux et les biologistes ont reçu un courrier de l'ARS leur rappelant leur rôle dans le dispositif de signalement accéléré des cas. Ces maladies doivent faire l'objet d'une déclaration obligatoire à l'ARS.

4- Traitement de lutte-antivectorielle (larvicides/adulticides) autour des cas importés

Après que l'ARS ait procédé avec la CIRE à l'enquête épidémiologique du cas importé, c'est l'EID qui réalise une enquête entomologique périefocale sur tous les lieux fréquentés par le patient. L'EID apprécie la nécessité de réaliser des opérations de lutte antivectorielle dans les lieux au regard de la présence du vecteur et des risques associés.

Si des traitements adulticides seraient nécessaires. L'ARS et le Conseil Départemental en seraient informés via le logiciel partagé SI-LAV. L'ARS informerait la protection civile du Gers, la DREAL, le Département, la DD32-ARS, le centre anti-poison, la CIRE, le SCHS (s'il le traitement a lieu sur Auch).

La préfecture informerait les collectivités (la presse si nécessaire) et le public du traitement, avec l'appui du Département-EID-ARS.

Avant un traitement adulticide, l'EID distribue dans les boîtes aux lettres une fiche d'explication et de conduites à tenir.

5- Missions des établissements de santé

Il est rappelé le rôle des établissements de santé qui doivent mettre en place un dispositif de prévention se traduisant notamment par :

- un programme de surveillance et de lutte anti-vectorielle (repérage et élimination mécanique des gîtes larvaires),
- un plan de protection des usagers et des personnels contre les piqûres de moustiques (moustiquaires, diffuseurs, etc.),
- un plan d'information et de formation des personnels de l'établissement avec, au besoin, l'appui de l'ARS : à la fois des personnels de maintenance notamment pour la lutte anti-vectorielle et des personnels de santé susceptibles d'intervenir dans le domaine de l'éducation à la santé (maternité, médecine néonatale et réanimation infantile, urgences, etc.)
- un renforcement des mesures de précautions standard lors des soins afin d'éviter tout accident d'exposition au sang ou transmission nosocomiale.

L'ARS rappelle l'existence de 2 guides :

- Guide réalisé par la Direction Générale de la Santé et le Centre National d'Expertise contre les Vecteurs (CNEV) : *Actions de lutte et de prévention contre les moustiques autour des établissements hospitaliers*
- Guide réalisé par Centre d'appui pour la Prévention des Infections Associées aux Soins (CPIAS) et l'ARS Occitanie : *prévention et maîtrise des maladies vectorielles en établissement de santé* - Téléchargeable sous <https://www.cpias-nouvelle-aquitaine.fr/la-lutte-antivectorielle/>

Un courrier de l'ARS a été envoyé en juin à l'ensemble des établissements de santé et médico-sociaux leur rappelant leur rôle dans le dispositif.

Le CH de Mirande (direction commune avec le CH d'Auch et de Vic-Fezensac) fait part de ses difficultés vis-à-vis de la nuisance moustique, les vides sanitaires du CH de Mirande sont régulièrement en eau. Il se rapprochera du Département (laboratoire des eaux) et de l'EID pour des conseils.

L'EID vérifiera si des pièges pondoirs ont été installés autour du CH d'Auch.

6- Dispositif de communication et d'information

C'est le cœur de l'efficacité du dispositif. Le dispositif d'information repose sur :

- L'information des voyageurs sur la protection contre les piqûres, consultation médecin si symptômes à leur retour de voyage
- Information des professionnels de santé sur le dispositif de signalement accéléré obligatoire
- L'information des centres hospitaliers
- L'information des collectivités et du public

C'est sur ces dernières cibles que les efforts sont à porter notamment sur lutte contre tous les gîtes larvaires en milieu urbain.

Sont présentés des exemples d'articles longs, d'articles courts à l'attention des collectivités et pouvant être insérés dans les journaux communaux. Des exemples de messages pour les panneaux d'information numériques pour la voie publique sont également joints.

L'EID rappelle l'existence d'un guide à l'attention des collectivités souhaitant mettre en œuvre une lutte contre les moustiques urbains vecteurs de dengue, chikungunya et de zika. Le guide est téléchargeable sous : www.cnev.fr/images/guide_aedes_collectivites.pdf

Le Conseil départemental informe de son intention de mettre à jour son site internet et qu'il intégrera une rubrique moustique tigre.

De même, la Préfecture pourra également mettre une rubrique sur le site internet de l'Etat et le cas échéant sur les réseaux sociaux.

Par ailleurs, l'ARS et l'EID ont conventionné avec le CPIE/GRAINE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Gers / association régionale Graine) pour que le CPIE mène des actions de sensibilisation et d'information. Un cahier des charges régional établi, le CPIE devant cibler 60% gd public, 20% scolaires, 20% de personnes issues de collectivités.

Bilan des interventions 2017 :

	COMMUNE	DATE	Département	
CPIE Pays Gersois	MontFort	Dimanche 24 septembre 2017	Gers	Automnales de Montfort
CPIE Pays Gersois	Mirande	Jeudi 28 septembre 2017	Gers	Sensibilisation d'élus et d'agents techniques
CPIE Pays Gersois	Auch	Samedi 30 septembre 2017	Gers	Journée d'écologie populaire

Pour la saison 2018, il est ciblé sur propositions ARS/CPIE de mener des opérations de sensibilisation sur les secteurs suivants :

- Grand Auch Cœur de Gascogne
- Communauté des communes de la Gascogne Toulousaine
- Communauté des communes Cœur d'Astarac

Le CPIE interviendra néanmoins dans les communes où il y a une volonté d'informer et de sensibiliser les agents communaux ou le public.

Il est évoqué que les sapeurs-pompiers, qui interviennent beaucoup à domicile, pourraient être formés.

L'ARS travaille actuellement sur un plan de mobilisation sociale.

7- Autres sujets : information de la profession apicole / Natura 2000

Information de la profession apicole : si un traitement doit avoir lieu sur un secteur, un dispositif d'information de la DRAAF, DDCSPP et du GDS (groupement de défense sanitaire) est mis en place. Le GDS du Gers informera le réseau d'apiculteurs.

Sur la question des zones Natura 2000, après un échange entre l'ARS et la DDT, la question de la réalisation d'une évaluation environnementale d'incidence sur les zones NATURA 2000 sera réabordée entre l'ARS siège et la DREAL. Le Gers est peu concerné par les zones Natura 2000.